



Le Parlement européen dit «oui» à Barroso

Par son vote en session plénière du 16 septembre, le Parlement européen a reconduit M. José Manuel Barroso pour un second mandat à la tête de la Commission européenne. En dépit d'une forte opposition dans les rangs tant des Socialistes & Démocrates que des Verts, le leader portugais a pu s'assurer une confortable majorité de 382 suffrages pour, face à 215 suffrages contre, sur un total de 736. Bien qu'ayant déjà été désigné à l'unanimité par le Conseil européen au mois de juin, M. Barroso devait encore être confirmé par le vote du Parlement. Dans ses orientations politiques pour la prochaine Commission présentées deux semaines avant celui-ci, M. Barroso s'est engagé à mettre fortement l'accent sur le marché intérieur, à réformer le budget de l'Union européenne et à travailler en cheville plus étroite avec le Parlement.

Désignation de membres de la prochaine Commission

Lors de sa session plénière du mois de septembre, le Parlement européen a approuvé la désignation de trois membres de la prochaine Commission. Il s'agit de M. Karel De Gucht (Belgique) pour le développement et l'aide humanitaire, de M. Algirdas Šemeta (Lituanie) pour la programmation financière et le budget et de M. Paweł Samecki (Pologne) pour la politique régionale, qui remplaceront respectivement M. Louis Michel, Mme Dahlia Grybauskaitė et Mme Danuta Hübner. M. Michel et Mme Hübner vont quitter la Commission à la suite de leur élection comme membre du Parlement européen en juin, tandis que Mme Grybauskaitė a été élue présidente de Lituanie en mai. Tous trois resteront en fonction au moins jusqu'à la fin du mandat de l'actuelle Commission, qui s'achèvera le 31 octobre, et il n'est pas non plus exclu qu'ils puissent être reconduits comme membres de la seconde Commission Barroso.

Adoption de la feuille de route pour le SEPA



Le mois de septembre a été marqué par une actualité riche pour l'espace unique de paiement en euros (SEPA). L'objectif du SEPA est de rendre les paiements scripturaux en euros dans l'ensemble de l'UE aussi simples, sûrs et efficaces que le sont aujourd'hui les paiements effectués au niveau national. Au début du mois, la Commission a adopté une communication intitulée «Achèvement du SEPA: feuille de route 2009-2012», qui faisait suite à sa communication intitulée «L'Europe, moteur de la relance». Cette feuille de route recense les mesures que devront prendre, dans les trois années à venir, les autorités européennes et nationales mais aussi les entreprises du secteur et les utilisateurs pour rendre le SEPA pleinement opérationnel. Le prochain numéro de Single Market News fera un point complet à ce sujet, mais les lecteurs impatients peuvent d'ores et déjà se reporter au site web de la DG MARKT (http://ec.europa.eu/internal_market/payments/news_fr.htm).

La Commission met sur la table des propositions pour le financement de la lutte contre le changement climatique

Selon les propositions adoptées par la Commission le 10 septembre, et sous réserve qu'un accord ambitieux puisse être trouvé à Copenhague, l'Union européenne pourrait accorder aux pays en développement une enveloppe de 2 à 15 milliards d'euros par an pour les aider à lutter contre le changement climatique. Alors qu'il reste moins de 90 jours avant le début de la conférence des Nations unies sur le changement climatique, la Commission a en effet calculé que, d'ici à 2020, les pays en développement devraient peut-être assumer des coûts de l'ordre de 100 milliards d'euros par an pour lutter contre les causes du changement climatique. Une grande partie des financements nécessaires devra certes provenir de sources internes à ces pays et d'un marché du carbone élargi au niveau mondial, mais la Commission estime que les économies émergentes et les pays industriels, dont les États membres de l'UE, devraient aussi supporter une partie de cette charge. Elle a donc invité le Parlement européen et le Conseil à examiner ses propositions en préparation du sommet de Copenhague.

L'Union européenne s'apprête à réviser sa législation sur le droit d'auteur pour ce qui concerne internet

Dans une déclaration conjointe, M. Charlie McCreevy, commissaire chargé du marché intérieur, et Mme Viviane Reding, commissaire chargée de la société de l'information, ont souligné que l'UE devait revoir ses règles en matière de droit d'auteur, pour les étendre à la publication des ouvrages en ligne. Cette déclaration conjointe fait suite à l'organisation, par la Commission, d'une série d'auditions concernant l'accord conclu sur Google Books aux États-Unis. Google y a en effet conclu un accord avec les éditeurs l'autorisant à numériser les œuvres dites «orphelines» ou les ouvrages épuisés. Les œuvres orphelines sont des œuvres qui restent théoriquement soumises au droit d'auteur, mais dont les ayants droit ne peuvent être identifiés, et les ouvrages concernés sont généralement épuisés depuis des années. L'accord en question ne concernera que les utilisateurs résidant aux États-Unis, l'UE n'étant pas dotée de dispositions équivalentes. Selon M. McCreevy et Mme Reding, l'UE doit adapter sa législation sur le droit d'auteur, actuellement fragmentée. «Nous pensons qu'une solution à l'échelle européenne pourrait ouvrir de nouvelles perspectives sur cette question et permettre à tous les internautes européens d'avoir accès aux millions de livres qui dorment aujourd'hui oubliés sur des rayonnages poussiéreux», ont-ils déclaré. Les œuvres orphelines et les ouvrages épuisés représentent 90 % du catalogue des bibliothèques européennes.

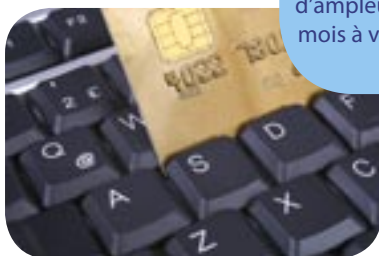
Search

Le Parlement européen crée une commission temporaire sur la crise financière

Compte tenu des turbulences récemment survenues sur les marchés financiers, le Parlement européen a décidé de créer une commission temporaire sur la crise financière. Cette commission, qui sera composée de 45 membres, aura pour mission principale d'analyser et d'évaluer les effets de la crise financière en Europe ainsi que les mesures arrêtées au niveau de l'UE «dans tous les domaines concernés». Lorsqu'elle le jugera nécessaire, elle proposera en outre des mesures appropriées à la Commission européenne. Ses membres entendent enfin organiser l'audition de nombreux acteurs concernés au premier chef par la crise financière. Cette commission sera coprésidée par M. Wolf Klinz (Allemagne, ALDE) et Mme Pervenche Berès (France, PES).

L'UE s'attaque aux pratiques de certains sites de vente en ligne de produits électroniques de consommation courante

Le 9 septembre, Mme Meglena Kuneva, commissaire chargée de la protection des consommateurs, a annoncé les résultats d'une enquête menée à l'échelle de l'UE sur la publicité mensongère et autres pratiques déloyales des sites de vente en ligne de produits électroniques de consommation courante. Cette enquête a porté sur 369 sites, commercialisant six des produits électroniques les plus vendus dans l'UE: appareils photo numériques, téléphones portables, baladeurs, lecteurs de DVD, matériel informatique et consoles de jeux. Elle a ainsi passé en revue 200 des principaux sites de vente en ligne d'équipement électronique dans l'UE et plus d'une centaine de sites ciblés à la suite de plaintes de consommateurs. Les contrôles effectués en mai dernier ont montré que 55 % des sites contrôlés présentaient des irrégularités sous les aspects suivants notamment: informations mensongères sur les droits des consommateurs, informations mensongères sur le coût total du produit et coordonnées incomplètes du vendeur. Mme Kuneva a déclaré à ce sujet: «C'est un problème d'ampleur européenne, qui appelle une solution à l'échelle européenne. Il y aura beaucoup à faire dans les mois à venir pour assainir ce secteur, mais les consommateurs européens méritent mieux.»



La Commission invite les États membres à mettre fin à tout régime de double imposition

Selon une communication adoptée par la Commission le 15 septembre, les contribuables qui travaillent ou qui exercent une activité commerciale sur une base transfrontalière ne devraient plus être confrontés au problème de la double imposition. La Commission recommande aux États membres d'exercer une veille constante face aux problèmes qui se posent dans la pratique, parce que cela permettrait bien souvent de résoudre ces problèmes plus rapidement. Si l'imposition directe relève essentiellement de la compétence des États membres de l'UE, les divergences existant entre ceux-ci en matière de réglementation des prix peuvent être source d'incohérences dans le marché intérieur, se traduisant notamment par des surcoûts pour les contribuables. M. László Kovács, commissaire chargé de la fiscalité et de l'union douanière, a par conséquent invité instamment les États membres à avaliser les recommandations de la Commission et à les mettre en œuvre au sein de leurs administrations nationales respectives le plus rapidement possible.